



Déclaration liminaire du SNUDI-FO de l'Aisne à la CAPD du 20 juin 2024

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs, les membres de la CAPD,

L'Education nationale est en crise et n'est que le reflet de la pagaille qui règne actuellement dans notre société ! Le métier d'enseignant n'est plus attractif et ce ne sont certainement pas les projets annoncés par le gouvernement en termes de réforme de la formation initiale et des concours qui seront en mesure de mettre fin à cette désertion. Pire, aujourd'hui les enseignants en poste vont mal, ne se sentent pas reconnus... le nombre accru de demandes de démissions et de ruptures conventionnelles mettent bien en avant cette réalité.

Le SNUDI-FO 02 ne participe aucunement à « une trêve olympique » ou à « une période de réserve électorale » des revendications, alors même que l'Ecole et en particulier les agents qui la portent n'ont jamais subi autant d'attaques toujours plus violentes, contre leurs droits, contre leur expertise, contre leurs missions, contre leurs statuts et même contre leur intégrité physique et psychologique. Nous continuons à revendiquer :

- L'abandon total des mesures du « Choc des savoirs »
- La création des postes nécessaires pour alléger les effectifs par classe, assurer le remplacement des enseignants absents et garantir les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux aux élèves qui en ont besoin pour y apprendre dans des conditions d'apprentissages adaptées à leurs difficultés.
- La défense de la Fonction publique et du Statut
- L'augmentation des salaires : +28% de la valeur du point d'indice, en rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000

Nous sommes réunis ce jour en CAPD pour étudier les recours suite à un refus d'exercice à temps partiel. Le SNUDI-FO 02 souhaite rappeler qu'aucun enseignant ne sollicite l'exercice à temps partiel pour réduire son maigre salaire ou par excès de fainéantise. Tous le font parce que cela leur est nécessaire voire vital. C'est une réalité qui devrait questionner notre Administration. Nos collègues qui le sollicitent en ont besoin pour leur permettre de résister à la dureté du métier, pour pouvoir être opérationnels durant leur temps de service et limiter le nombre d'arrêts maladie pouvant découler de leur fragilité physique ou psychologique, pour mener de front leur vie professionnelle, personnelle et familiale.

Le travail à temps partiel est surtout un droit inscrit dans le statut de la Fonction publique, qu'il soit de droit ou sur autorisation comme le rappelle le livret « *Lier parentalité et vie professionnelle au sein de notre métier* » reçu le 12 janvier 2024 par nos collègues de l'académie et qui met en avant les éléments suivants :

« Dans le cadre du plan académique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, un livret de la parentalité est à l'attention de tous les personnels. Il est destiné à accompagner les agents dans leur parentalité et à les informer sur leurs droits et sur les dispositifs existants.

L'objectif de ce guide est de favoriser le bien-être de chacun et d'aider à mieux concilier vie professionnelle et personnelle ». Malgré les belles intentions évoquées par ce guide sur la possibilité de travail à temps partiel, la réalité est toute autre...nous assistons à des restrictions et des refus qui s'expliqueraient par le manque de personnels qui implique également des restrictions drastiques dans les demandes de mutations interdépartementales, les demandes d'ineat-exeat, de disponibilités, de détachements, voire des demandes d'autorisations d'absences.

Les personnels en ont assez de voir leurs droits servir de variable d'ajustement face à cette volonté de ne pas recruter. Les 650 suppressions de postes dans le 1er degré à la rentrée 2024 et le manque d'attractivité de notre métier ne vont rien arranger. Le recrutement de contractuels est incompatible avec la notion de service public de qualité. Seul notre statut de fonctionnaire d'état permet de garantir l'impartialité des agents, c'est-à dire des agents qui agissent pour le service public et non pour le gouvernement.

Madame la Directrice Académique, si notre métier n'attire plus, nous vous demandons de prendre au moins soin de ceux qui l'exercent encore aujourd'hui dans le contexte social actuel et des conditions de travail dégradées, en accordant l'ensemble des demandes de temps partiel, avec les quotités et les modalités souhaitées.